



# REDEVANCE ORDURES MÉNAGÈRES

## METTEZ À JOUR VOTRE SITUATION ET SIMPLIFIEZ VOTRE PAIEMENT POUR 2027

### DES TUTOS POUR VOUS AIDER

Pour faciliter vos démarches, des vidéos vous présentent en détail l'utilisation du Portail déchets. Rendez-vous sur [www.cc-montsdulyonnais.fr](http://www.cc-montsdulyonnais.fr) rubrique environnement et déchets.



### VOUS N'AVEZ PAS INTERNET ?

Rendez-vous dans votre mairie ou dans l'une des maisons des services, les agents d'accueil vous accompagneront dans la mise à jour de vos informations.

**Pour ces mises à jour ou pour toute autre demande, le service gestion des déchets reste à votre disposition aux coordonnées ci-dessous.**  
[redavance-dechets@cc-mdl.fr](mailto:redavance-dechets@cc-mdl.fr)  
Tel : 07 60 45 32 18  
(9h>12h et 14h>16h)

### DÉCLAREZ TOUT CHANGEMENT AVANT LE 31 MARS 2027

Pour un calcul conforme à votre situation, pensez à mettre à jour vos informations concernant votre foyer :

- déménagement
- séparation/garde alternée
- naissance/décès
- entrée en EHPAD

**Rappel :** Les enfants étudiants logés hors internat ne sont plus comptés dans la redevance.

Pour permettre la prise en compte d'un changement de situation, la fourniture de justificatifs est obligatoire (liste des documents à transmettre, disponible sur [www.cc-montsdulyonnais.fr/dechet-assainissement](http://www.cc-montsdulyonnais.fr/dechet-assainissement)).

### PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE : SIMPLE ET SANS OUBLI

**Paiement en 4 prélèvements/an : fin mars – fin juin – fin septembre – mi-décembre. Pour être prélevé dès 2027, vous pouvez, avant le 15 février 2027 :**

- soit saisir votre RIB dans votre espace personnel ([portail-dechets.cc-mdl.fr](http://portail-dechets.cc-mdl.fr)) : « J'effectue une demande et je paye mes factures » > « Modification des coordonnées bancaires » en joignant le contrat de prélèvement et votre RIB.
- soit envoyer le contrat de prélèvement dûment complété et signé ainsi que votre RIB à l'adresse : [redavance-dechets@cc-mdl.fr](mailto:redavance-dechets@cc-mdl.fr)

Le contrat de prélèvement est téléchargeable sur [www.cc-montsdulyonnais.fr/dechet-assainissement](http://www.cc-montsdulyonnais.fr/dechet-assainissement)